

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



FAIM DE DROITS

PAS DE FIN DE DROITS EN 2010 !

2010 - 3^e marche mondiale des femmes

« TANT QUE

LES FEMMES EN MARCHÉ PARTOUT DANS LE MONDE :

TOUTES LES FEMMES

- POUR L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

NE SERONT PAS

- POUR LES BIENS COMMUNS

LIBRES,

ET LES SERVICES PUBLICS

NOUS RESTERONS

- POUR LA PAIX ET LA DÉMILITARISATION

EN MARCHÉ! »

- CONTRE LES VIOLENCES

Calendrier

8 mars : lancement de la marche mondiale des femmes partout dans le monde

12 et 13 juin : Paris - manifestation nationale forum-débat banquet féministe

30 juin : manifestation européenne à Istanbul

17 octobre : Journée de solidarité internationale et délégation internationale à Bukavu (République démocratique du Congo)

Solidaires

Union syndicale Solidaires



Pour tout renseignement : www.mmf-france.fr

Pour des États généraux du service public

www.etats-generaux-du-service-public.fr

3 questions à :

Françoise Nay, coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux

« Les Etats généraux du service public », qu'est-ce c'est ?

L'année 2009 aura connu de nombreuses mobilisations autour des services publics, les enseignants chercheurs, les hospitaliers, le rail, et bien sûr la poste. L'ampleur de la votation citoyenne - plus de 2 300 000 voix - traduit l'attachement de la population au maintien des services publics de proximité et le potentiel de résistance existant.

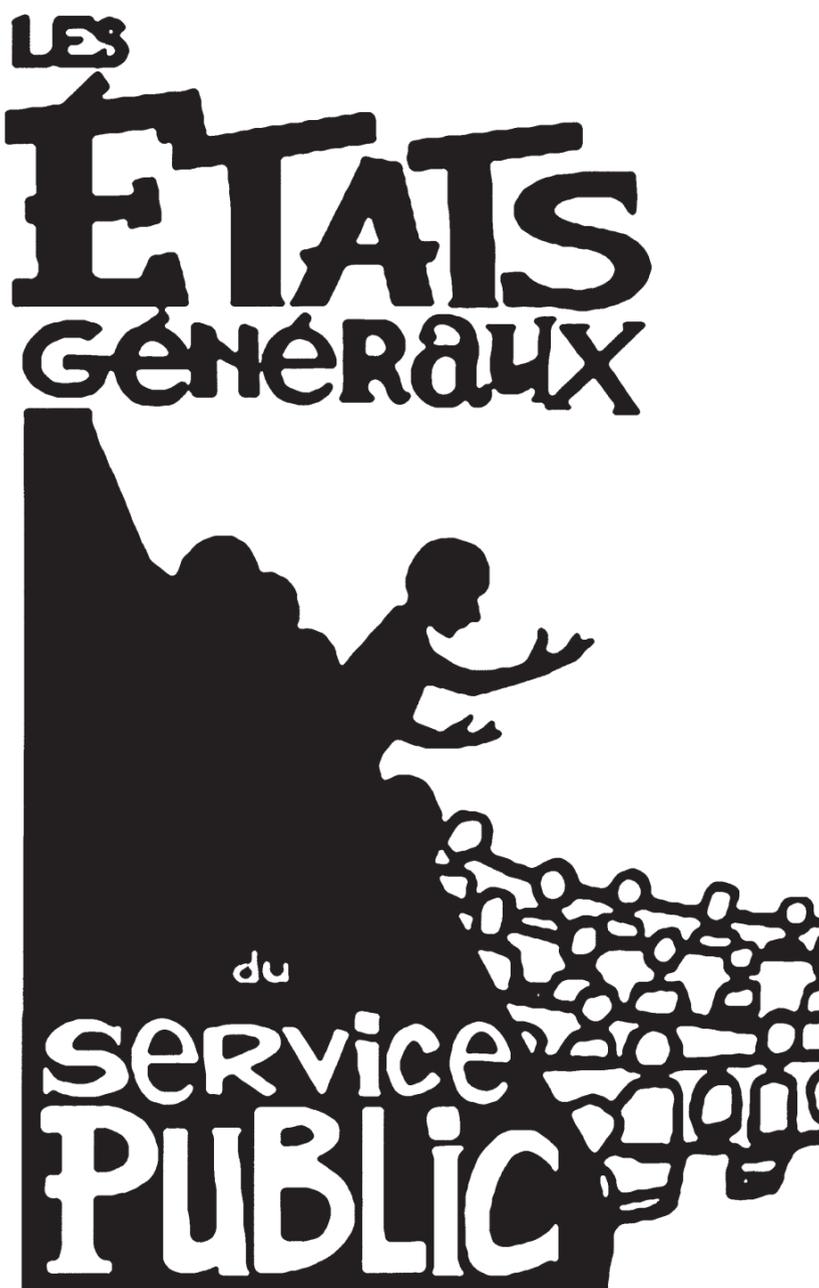
Les Etats généraux se veulent un prolongement de ces luttes en ouvrant un débat pour des services publics du 21ème siècle. Leur ambition est de reprendre l'offensive sur le terrain des idées. Quels champs d'intervention, quels nouveaux services, à quels niveaux, quelle gestion démocratique, quel financement, quel statut de la fonction publique ? Autant de questions qui se posent.

Ils s'appuient sur la démarche unitaire initiée dans les comités locaux pour la poste, pour l'hôpital où usagers, population, personnels et élus, organisations associatives, politiques et syndicales se sont retrouvés.

Quel est le sens de l'engagement de la Coordination dans ces Etats généraux ? Que constate-t-on dans le domaine de la santé ?

Des restructurations hospitalières aboutissant à une réduction de l'offre de soins (100 000 lits fermés en dix ans, plus d'une maternité sur 3 en 15 ans) ; des restes à charge, forfait hospitalier, dépassements d'honoraires... en constante augmentation ; des difficultés d'accès aux soins et des inégalités de santé qui se creusent.

Une absence de réponse aux besoins des personnes et des territoires, aux nouvelles problématiques telles que le vieillissement et la dépendance, la désertification sanitaire...



Une volonté politique de poursuivre à marche forcée dans le sens de la marchandisation de la santé. La loi Bachelot constitue en ce sens une arme redoutable contre l'hôpital public. Dès maintenant, elle casse, comme à l'Assistance-Publique Hôpitaux de Paris où les projets de regroupements, suppressions se comptent par dizaines et où des hôpitaux comme Fernand Widal, Trousseau, Charles Foix, Hôtel Dieu, Paul Brousse sont menacés, dont certains dans leur existence même.

Notre engagement marque notre opposition à cette politique. C'est parce que nous pensons que l'accès aux soins partout et pour toutes et tous passe par le développement d'un service public de santé à et hors l'hôpital, que nous sommes partie prenante depuis le début de la

Convergence des Collectifs de défense et de développement des services publics et tout naturellement aujourd'hui de la démarche des Etats généraux.

Qu'attendez-vous de ces Etats généraux ?

En premier lieu, qu'ils permettent aux citoyens de se réapproprier le débat public sur ces questions. Qu'ils mettent en évidence les mécanismes, les logiques en jeu et les similitudes derrière les attaques menées dans les différents secteurs. Qu'ils remettent au cœur l'expression et la réponse aux besoins des personnes et des territoires, la démocratie et la solidarité.



Manifestation du 15 mars 2009

Qu'ils enrichissent la réflexion sur le service public que nous voulons, contribuent à sa diffusion.

Enfin, qu'ils initient la construction d'une riposte d'envergure, commune, avançant sur ces deux jambes, résistances face aux destructions engagées et propositions, et dont les Etats généraux nationaux pourraient être une étape.

Ces dix derniers jours, la Coordination a participé à des rassemblements, manifestations, débats pour la défense de l'hôpital public. Ce sont près de 4 000 personnes qui se sont mobilisées. Sachons traduire cela nationalement. C'est vital !

Paris, le 10 février 2010

Solidaires partie-prenante de cette campagne

Notre Union syndicale a décidé de faire de la campagne « Pour des Etats généraux du service public » un axe majeur d'intervention. Cette initiative doit s'inscrire dans la durée. Construire demandera du temps. Nous devons tirer les leçons des mobilisations antérieures (collectif Convergence, comités contre la privatisation de La Poste...) pour mener à bien cette campagne. Elle nécessitera une forte implication des structures membres de notre Union syndicale pour favoriser l'émergence et le développement de collectifs locaux sur l'ensemble du territoire. Ceux-ci devront prendre des initiatives visant à associer la population.

Le Collectif national n'a vocation ni à remplacer les structures et réseaux déjà impliqués dans des combats liés aux services publics, ni à tout décider et tout faire, mais à impulser les collectifs locaux, en coordonnant et préparant une initiative centrale. Une réunion nationale des collectifs locaux est prévue le 5 juin afin de définir ensemble les axes d'intervention et les modalités d'action en vue des Etats généraux du service public prévu pour l'automne.

D'ores et déjà, des départements (Calvados, Gironde, Hérault, Isère, Gironde, Rhône, Haute Saône, etc.) ont mis en marche leur comité local et ont pris, ou programmé, des initiatives. Le site de la campagne est désormais ouvert. Vous trouverez sur celui-ci différents matériels indispensables : logo, appel, vidéos, contributions... Cette campagne est un enjeu d'importance. A chacun-e d'entre nous d'en favoriser la réussite !

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Le scandale de la dette publique

« **Pour rassurer les marchés financiers, il faut réduire les déficits publics** ». Cette rengaine commence à devenir obsessionnelle. Le mois de février a vu de multiples attaques spéculatives contre les pays les plus endettés, en premier lieu la Grèce, mais probablement demain l'Espagne, le Portugal, voire l'Italie, les PIGS comme on dit souvent dans les journaux spécialisés. Les investisseurs financiers internationaux (banques, fonds d'investissement) demandent ainsi des taux d'intérêt très élevés à ces pays pour acheter les obligations d'Etat qu'ils émettent.

Il y a là un scandale majeur. Les marchés financiers sont les responsables de la crise actuelle. Ce sont eux, par leur cupidité et leur aveuglement, qui ont plongé le monde dans la récession. Pour y remédier et pour les sauver de la faillite, les Etats ont dû emprunter auprès... de ces mêmes investisseurs internationaux qui maintenant leur reprochent un endettement dont ils sont les premiers responsables et dont ils profitent.

Mais le scandale ne s'arrête pas là. Prenant prétexte de ses attaques spéculatives, les instances européennes et les gouvernements veulent prendre des mesures visant à réduire drastiquement les dépenses publiques, notamment celles relatives à la protection sociale et aux services publics. Injustes socialement,

ces mesures sont absurdes économiquement. Réduire la dépense publique n'aura pour conséquence que de casser nette une activité économique qui peine à redémarrer. Conséquences inévitables : hausse du chômage, baisse des recettes fiscales et donc... aggravation des déficits publics.

Alors que faire ? D'abord, briser les reins aux spéculateurs financiers. Un moyen simple existe pour cela. Il faut que la Banque centrale européenne (BCE) achète les obligations émises par les Etats, ceux-ci se coordonnant à l'échelle européenne. Il s'agit donc de monétiser la dette publique en n'ayant plus recours aux marchés financiers. Les traités européens l'interdisent théoriquement. Mais, devant la gravité de la crise, les gouvernements n'ont pas hésité ces derniers mois à passer outre à plusieurs reprises à la lettre des traités. Le pacte de stabilité a été jeté par-dessus bord pour sauver les banquiers. Alors que les aides d'Etat aux entreprises sont interdites, les gouvernements les ont multipliées. La BCE est théoriquement indépendante, cela ne l'a pas empêchée, heureusement, de se coordonner avec les gouvernements et elle a, à l'encontre des traités prêter cinq milliards d'euros à la Hongrie au bord de la faillite. On le voit nécessité fait loi. Le problème n'est pas juridique mais politique et social. Il s'agit de savoir qui va payer la crise, les marchés financiers ou les populations.

Ensuite, plutôt que de réduire les dépenses publiques, il faut accroître les recettes de l'Etat. Deux moyens simples pour cela : supprimer les niches fiscales qui profitent aux plus riches et dont le coût pour le budget de l'Etat est de 70 milliards d'euros ; supprimer les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient le patronat et qui représentent un manque à gagner de 30 milliards d'euros pour l'Etat. Au-delà, il faut imposer une réforme fiscale d'ampleur qui restaure la fonction de l'impôt en taxant fortement les hauts revenus et le capital financier.

Des solutions existent pour sortir du piège de la dette. Mais elles supposent un affrontement avec le patronat et les marchés financiers. Plus que de moralisation du capitalisme sans cesse évoquée par le président de la république, il s'agit de changer de logique par d'autres choix politiques.

Tous les gouvernements européens sont aujourd'hui en train de préparer une politique d'austérité drastique pour faire payer la crise aux salariés et plus largement aux populations, le tout sous le contrôle étroit de la Commission européenne et la BCE. Il est aujourd'hui grand temps que les salariés européens se mobilisent pour imposer d'autres orientations. Cela devrait être un objectif partagé par toutes les organisations syndicales à l'échelle européenne.

Retraites !

Taxer les profits, pas notre niveau de vie !

De nouvelles régressions en matière de retraites sont annoncées par N. Sarkozy et son gouvernement pour tous les salarié-es, du privé comme du public. C'est l'avenir de toutes les générations qui est en jeu. Face à un gouvernement déterminé, il nous faut être encore plus déterminés et préparer les conditions d'un affrontement victorieux !

2010 : Année de tous les dangers !

Le contexte actuel de crise économique et financière ne permettant pas une grande offensive pour imposer un système de retraites par capitalisation, le gouvernement dispose de deux stratégies pour mettre en œuvre sa contre-réforme : transformer totalement le système de répartition par annuités à travers une « réforme systémique » qui toucherait tous les régimes ou jouer « plus classiquement » sur les curseurs de la durée de cotisations et surtout d'âge légal de départ à la retraite.

Un certain nombre de voix (experts, gouvernement, organisations syndicales...) se sont élevés pour demander une transformation totale du système actuel. Il s'agirait, à travers une réforme systémique, de passer à un système « par points » ou « par comptes notionnels ». Formellement, ce serait toujours un régime par répartition, mais sur le fond, il s'agirait d'un changement profond du sens de la répartition [cf. *Encart spécifique*]. La prudence du dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) – qui signale que ce changement ne résoudrait pas le déséquilibre démographique et financier du « papy boom » et souligne la complexité et les risques d'un passage en un tel système – ainsi que les premières déclarations présidentielles et gouvernementales, laissent supposer que cette piste ne devrait pas être retenue en cette étape. Cependant le débat sur la pertinence d'une telle réforme systémique est clairement lancé.

Dès lors, il reste deux solutions pour le gouvernement : l'augmentation de la durée de cotisation et le report de l'âge

de départ à la retraite. Comme il sera difficile d'augmenter encore la durée de cotisation puisque la loi de 2003 a imposé une augmentation permanente, reste la seconde option.

Une nouvelle fois, ce sont les salarié-es qui devraient payer le prix fort !

Si l'option du report de l'âge de départ à la retraite est retenue, il s'agit pour le gouvernement de faire sauter deux verrous. Celui de l'âge légal de possibilité de départ à 60 ans n'est pas forcément l'élément le plus important. En effet, celui-ci est de plus en plus fictif pour plusieurs raisons : une partie des salarié-es âgés a anticipé l'aggravation des conditions de départ ; la baisse des pensions impose de travailler plus longtemps ; les jeunes rentrent de plus en plus tard sur le marché du travail... Ce qui est avant tout visé, c'est la borne des 65 ans à partir de laquelle est garantie une retraite à taux plein (c'est-à-dire sans décote).

Le gouvernement va appuyer sa propagande sur des comparaisons avec les autres pays européens : 67 ans en Allemagne à l'horizon 2037, 68 ans au Royaume-Uni à l'horizon 2046... Or la situation démographique est radicalement différente en France que dans le reste de l'Europe. L'indicateur conjoncturel de fécondité est légèrement supérieur à 2% en France contre 1,4 en Allemagne ; 1,2 en Espagne ; 1,7 au Royaume-Uni... Cette plus forte fécondité en France a des

conséquences sur le nombre de naissances, de jeunes qui arrivent sur le marché du travail et paient les retraites... et de jeunes qui seront au chômage si les anciens ne laissent pas la place !

Les dernières réformes et l'allongement de la durée de cotisations n'ont pas entraîné celle de la durée d'activité escompté par le gouvernement. En moyenne, l'âge réel de départ à la retraite en France reste à 58 ans et 60% des salarié-es sont hors emploi au moment de liquider leur retraite. En voulant repousser l'âge de départ à la retraite, le gouvernement veut agir sur la durée d'activité à travers une très forte décote (et donc une baisse du niveau des pensions) pour faire payer le prix fort à tous ceux/celles qui voudraient partir avant. Il veut aussi diminuer les dépenses des caisses de retraite, qui verseront moins longtemps à chaque retraité.

Les retraites du secteur public directement menacées

Dans le même temps, le gouvernement semble vouloir porter un nouveau coup aux agents du secteur public. Il envisage de changer le salaire de référence qui sert à calculer le montant de la pension. C'est aujourd'hui le salaire des six derniers mois. Il voudrait appliquer, au nom de l'équité, la référence aux 25 meilleures années qui a été imposée au secteur privé. Outre que les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite dans le secteur public, alors que c'est le cas dans le privé, il s'agit d'une

drôle de conception de l'équité ! Elle consiste une nouvelle fois à aligner tout le monde vers le bas.

La retraite du secteur public illustre le mieux ce que devrait être l'objectif de tout système de retraite : garantir un fort taux de remplacement qui permette un prolongement du niveau de vie atteint pendant la vie active. Elle doit être défendue, non seulement parce que sa remise en cause serait une injustice pour les concernés, mais aussi parce qu'elle reste une référence pour tous les salarié-es.

A nous de ne pas les laisser faire !

Le bilan des contre-réformes de 1993, 2003 et 2007 est désastreux. Celles-ci ont conduit à une baisse importante des pensions sans pour autant stopper les déficits des caisses de retraites et enrayer le fait que les entreprises poussent vers la sortie leurs salarié-es les plus âgés.

La question des retraites ne sera jamais résolue tant que celle de la répartition des richesses entre revenus du travail et revenus du capital ne le sera pas. Quelles que soient les orientations du gouvernement en 2010, il est évidemment hors de question pour lui d'envisager une augmentation des cotisations patronales (soit via une augmentation du taux de celles-ci, soit à travers un élargissement de leur assiette). Face à cette détermination, il y a urgence à préparer les conditions d'un affrontement victorieux qui imposerait le maintien global du niveau de vie au moment du départ à la retraite. Il est la responsabilité du mouvement syndical de proposer unitairement les initiatives pour y parvenir.

Système « à points » ou par « comptes notionnels » : Attention danger !

Actuellement, la retraite de base du régime général de la sécurité sociale gérée par la CNAV est un régime dit « à prestations définies », comme d'ailleurs celui des fonctionnaires. Dans un tel régime, le niveau de la pension est, à certaines conditions, garanti. La retraite est considérée comme le prolongement du salaire avec comme objectif de maintenir plus ou moins le niveau de vie acquis pendant la vie active.

Dans un régime dit « à cotisations définies », la caisse de retraite ne s'engage qu'à collecter les cotisations et à assurer l'équilibre financier du régime. C'est le cas pour les fonds de pension, qui ne garantissent aucun niveau de retraite, et pour certains régimes en répartition comme, en France, les régimes complémentaires du secteur privé ARRCO/AGIRC qui sont des « systèmes par points ». Dans un tel système, les cotisations servent à acheter des points que le salarié accumule jusqu'à la fin de sa carrière. La pension est égale au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point à cette date, le prix de vente. Les prix d'achat et de vente du point sont fixés par la caisse de retraite de telle

sorte que l'équilibre financier soit assuré. La caisse peut ainsi jouer sur la différence entre ceux-ci.

Dans un système par « comptes notionnels », les cotisations servent à alimenter un compte d'épargne virtuel. Le capital ainsi constitué n'est pas placé sur les marchés financiers, mais est révalorisé chaque année suivant un taux de rendement calculé en fonction de l'inflation, de l'évolution de la masse salariale ou autre. Ce capital accumulé est transformé en rente au moment du départ à la retraite. On lui affecte pour cela un « coefficient de conversion » calculé en fonction de l'espérance de vie à la retraite. Est introduite ainsi la logique assurantielle privée de la « neutralité actuarielle » qui consiste à ce que les prestations reçues doivent correspondre aux cotisations actualisées.

La généralisation d'un « système par points » ou l'instauration d'un « système par compte notionnels » auraient des conséquences catastrophiques : prise en compte de l'intégralité de la carrière dans le calcul de la pension, individualisation et disparition des bornes collectives d'âge de départ à la retraite, remise en cause de la solidarité intergénérationnelle... Au final, c'est l'essence même de la logique de la répartition qui disparaîtrait.

Toujours les mêmes rengaines pour justifier la contre-réforme

« On vit plus vieux, c'est normal de travailler plus longtemps ! »

Pourtant :

L'accroissement de l'espérance de vie ne date pas d'aujourd'hui et il s'est historiquement toujours accompagné d'une baisse continue de la durée du travail. C'est ce qu'on appelait le progrès !

Si l'espérance de vie augmente, l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans handicaps majeurs, est seulement de 64,2 ans pour les femmes et de 63,1 ans pour les hommes. Les salarié-es ont donc assez peu de temps pour réellement profiter de leur retraite.

« Si d'autres pays européens ont décidé de reculer l'âge de départ à la retraite... c'est bien la preuve que la France ne peut pas faire autrement ! »

Pourtant :

La France est une exception démographique en Europe. Alors que son taux de fécondité a été de 2,02 enfants par femme en 2008, les autres pays européens sont en situation d'implosion démographique. Vouloir s'aligner en matière de retraite sur les

autres pays européens revient à vouloir appliquer la même politique de chauffage à Helsinki et à Palerme !

Aujourd'hui plus de six salarié-es sur dix sont hors emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite. Quel sens cela a-t-il de vouloir repousser l'âge de départ à la retraite alors que les entreprises se débarrassent de leurs salariés avant 60 ans, sinon vouloir baisser par ce biais le montant des pensions !

« Il y a trop de personnes âgées et pas assez de jeunes ! »

Pourtant :

D'une part, cet argument ne tient pas compte de la richesse produite et considère son partage actuel comme intangible ; d'autre part, ce qui importe ce n'est pas tant le nombre de retraité-es, que le rapport entre celui-ci et le nombre de cotisants qui financent les pensions.

Les dernières projections démographiques de l'Insee laissent présager d'une population active qui augmenterait jusqu'en 2015, puis se stabiliserait par la suite... alors que les anciennes projections indiquaient une baisse considérable (-2,2 millions). De la même façon, le nombre de retraité-es prévu pour 2050 est désormais inférieur de 650 000 aux prévisions antérieures... preuve qu'il est absurde de prendre aujourd'hui des mesures régressives socialement pour faire face à une situation susceptible d'intervenir d'ici quarante ans et dont personne ne sait si elle aura vraiment lieu !

Les femmes, premières concernées !

Le système de retraites par répartition doit être défendu tout en veillant à en corriger les inéquités, au premier plan desquelles les fortes inégalités de retraites entre hommes et femmes.

Pour rappel, en 2004, les femmes retraitées de 60 ans et plus percevaient une retraite moyenne (droits propres, droits dérivés et minimum vieillesse) de 1 020 € par mois, soit 62 % de celle des hommes (1 636 €). La moitié d'entre elles avaient une retraite inférieure à 900 € contre 20 % des hommes. Du fait de l'insuffisance des droits acquis, les femmes liquident leur retraite en moyenne plus tard que les hommes (1,4 an pour la génération 1938). Les femmes sont majoritaires parmi les prestataires du minimum contributif et du minimum vieillesse.

enfants qui est remise en cause au nom même de l'égalité ! Pour résoudre les problèmes de financement des retraites, le Conseil d'orientation des retraites (COR), tout en remarquant que « les difficultés financières du système renvoient en particulier à la faiblesse des taux d'emplois », se focalise uniquement sur l'emploi des seniors. Il laisse totalement de côté la question du chômage des jeunes, qui n'est pas favorisé par l'objectif d'emploi accru des seniors, et celle du taux d'emploi des femmes, qui est pourtant encore loin de l'égalité avec les hommes.

L'inégalité femmes-hommes renforcée

Les réformes passées les ont particulièrement touchées. En particulier, elles sont majoritairement concernées par la décote et, à l'opposé, minoritaires à bénéficier des mesures telles que la surcote, la retraite anticipée pour carrière longue ou les possibilités de rachat des trimestres d'assurance au titre des études. Au lieu de corriger les inégalités, les précédentes réformes ont au contraire réduit les dispositifs familiaux, alors qu'ils étaient déjà insuffisants à compenser les inégalités de pension. Aujourd'hui c'est la majoration de la durée d'assurance (MDA) pour les

L'accès à l'emploi

L'emploi des femmes, outre qu'il est la condition de leur autonomie, est un domaine où les politiques publiques peuvent jouer à fond en supprimant les obstacles qu'elles rencontrent, c'est à dire en luttant contre le temps partiel non choisi, en développant des structures d'accueil de la petite enfance, d'aide aux personnes dépendantes, etc. Ces activités répondent aux besoins sociaux et sont elles-mêmes créatrices d'emplois.

La question de l'égalité entre hommes et femmes illustre à quel point les retraites relèvent d'un choix de société et exigent un partage équitable de l'emploi et de la richesse produite.

Quelques chiffres

En 1995, le taux de remplacement moyen - niveau de la retraite par rapport au salaire - était de 79%. Selon le COR, il était en 2007 de 72%, il devrait passer à 65% en 2020 et à 59% en 2050. En 20 ans, la part des salaires dans la valeur ajoutée (la richesse créée par les salarié-es dans les entreprises) n'a cessé de baisser (-8 points). Dans le même temps, les dividendes versés aux actionnaires ont explosé ces dernières années : 8,5% du PIB en 2007 contre 3,2% en 1982.

Nos principales revendications

Un système de retraite devrait avoir pour objectif de maintenir le niveau de vie acquis pendant la vie active et permettre que les salarié-es puissent profiter réellement de leur temps de retraite. C'est pourquoi Solidaires revendique :
 – l'âge de départ à taux plein à 60 ans, avec un départ à 55 ans pour les salarié-es ayant effectué des travaux pénibles et le maintien des régimes spéciaux ;
 – l'indexation des pensions sur les salaires afin de maintenir la parité d'évaluation des revenus entre actifs et retraité-es ;
 – l'indexation des « salaires portés au compte » pour le calcul du montant de la retraite sur l'évolution des salaires ;
 – la garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire calculé sur les 6 meilleurs mois pour tous, secteur privé et public ;
 – 37,5 années de cotisations pour avoir une retraite à taux plein et en premier lieu abandon de la règle adoptée en

2003 qui affecte une bonne partie de la croissance de l'espérance de vie à l'augmentation de la durée de cotisation ;
 – la validation des périodes de chômage et d'étude dès l'âge de 18 ans ;
 – pas de retraite inférieure au SMIC ;
 – la pension de réversion doit être portée à 75% de la pension du conjoint-e, qu'il/elle soit marié-e, pacsé-e ou concubin-e ; en tout état de cause une forte revalorisation du minimum de pension doit permettre une vie décente pour le conjoint survivant.
 Pour financer ces mesures, il faut rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les salariés dans les entreprises. Cela peut prendre la forme d'une augmentation de la part patronale des cotisations sociales qui serait compensée par une baisse des dividendes versés aux actionnaires, ce qui permettrait de ne pas toucher à l'investissement productif.

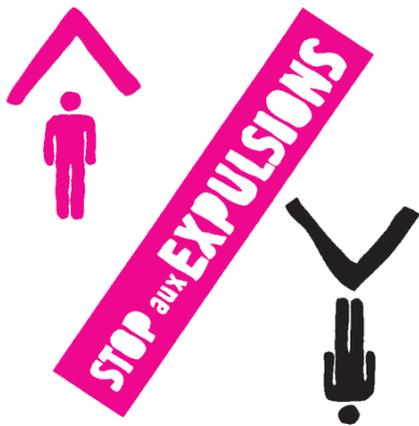
Solidaires en campagne

Notre Union syndicale a décidé de faire de la bataille sur les retraites un axe majeur d'intervention pour 2010. Notre campagne est désormais lancée. Solidaires s'est adressée aux autres organisations syndicales et considère qu'il y a urgence à construire une mobilisation générale interprofessionnelle sur ce dossier. De la même façon, nous entendons favoriser le lancement d'un cadre unitaire large de réflexion et d'action à partir d'Attrac et de la fondation Copernic. Il s'agit d'être à l'initiative, de montrer notre volonté d'action unitaire, sur des bases claires, tant sur les formes de l'action qu'il est nécessaire de construire que sur les positions défendues. Nos arguments n'auront réellement du poids que si chacun-e d'entre nous les fait vivre au maximum au sein de son entreprise, administration, localité... Différents matériels seront réalisés pour favoriser cette campagne de terrain. Un premier tract « 4 pages » (tiré centralement) a été envoyé début février ; une affiche et des autocollants, utilisables dans la durée, sont au tirage. Nous travaillons aussi sur l'idée d'une brochure pédagogique et sur des fiches ou tracts thématiques. Soyons offensifs !

Logement : URGENCE

<http://www.stopauxexpulsions.org>

La crise sociale est là, les licenciements massifs et l'augmentation vertigineuse du nombre de chômeurs jettent les salariés dans l'endettement et vont multiplier les expulsions. Ce n'est pas un hasard si la moitié des français craignent, pour eux ou un de leur proche, de perdre leur logement. Le désespoir frappe au point que l'on a vu des locataires attenter à leurs jours plutôt que de perdre leur logement.



Un constat dramatique

Le rapport 2010 de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement a été rendu public le 1^{er} février. Aujourd'hui, parmi les victimes du mal-logement, 600 000 enfants souffrent au quotidien et ont un avenir particulièrement compromis. Le développement actuel de la précarité nourrit, renforce et aggrave les conséquences du mal-logement sur les personnes défavorisées et atteint désormais les classes moyennes également. Si 3,5 millions de personnes sont mal logées (ou pas logées du tout) sur le territoire national, la crise du logement touche, elle, 10 millions de personnes à des degrés de gravité divers. Le logement n'est pas un problème marginal, c'est un problème de société. Il est plus que temps pour les pouvoirs publics de se saisir de cette insécurité sociale majeure et d'accorder les moyens indispensables pour répondre à cette véritable indignité contemporaine.

En France, les expulsions de logement sont en hausse constante. Plus de 100 000 jugements d'expulsion sont rendus chaque année, plongeant les victimes dans l'angoisse et le sentiment d'échec, jetant souvent dans la rue et la précarité des salariés modestes, des familles avec enfants, des personnes âgées, des travailleurs privés d'emploi... Tandis que le pouvoir d'achat est en berne, que les allocations logements sont en baisse depuis 2002, jamais l'immobilier, le foncier, les loyers, les charges et la part du budget que les ménages consacrent pour se loger, n'ont été aussi élevés. L'offre de logements sociaux est notoirement insuffisante avec un déficit estimé entre 900 000 et 1 million de logements. La chute du budget logement au niveau national (- 7% en 2009) et la loi Boutin vont aggraver la situation des demandeurs, des mal-logés, des locataires et des accédants à la propriété. La Loi Boutin réduit par trois les délais d'expulsion, accélérant les procédures. Dans ces conditions, comment croire que de véritables solutions de logement, et non pas d'hébergement, seront trouvées pour toutes celles et ceux qui seront mis à la porte de leur logement ? La loi DALO

(Droit au logement opposable), si elle constitue un outil intéressant, a vite montré ses limites avec l'incapacité des préfets à reloger les familles déclarées prioritaires. Le gouvernement refuse toujours d'appliquer la loi de réquisition, alors que le nombre de logements vacants est en hausse. Des maires prennent leurs responsabilités et commencent à l'appliquer et à prendre des arrêtés anti-expulsion.

STOP aux expulsions !

« Face à cette situation d'urgence, le RESEL - Réseau stop aux expulsions de logement, a été lancé en avril 2009 à l'initiative de la Confédération nationale du logement (CNL), la Confédération syndicale des familles (CSF) et de l'association Droit au logement (DAL). Le texte fondateur a été signé ou soutenu par une quinzaine d'organisations.

Il s'agit de rassembler des associations ou des syndicats d'horizons divers et de les organiser en réseau à l'instar de ce qui a pu être fait pour RESF (Réseau Education sans frontières). Ainsi le RESEL a pour but de favoriser la création de collectifs locaux en offrant un soutien logistique sur son site : modèle de lettres, de pétitions, ou en organisant des formations, chaque collectif étant ainsi plus à même de se recentrer sur la mobilisation locale. »

Exigeons une autre politique

Les organisations ainsi réunies appellent partout en France à la création de réseaux « STOP aux expulsions de logement » et à la mobilisation concrète pour que nos voisins, nos camarades de travail, nos amis, nos proches, ou les familles des écoles de nos enfants ne soient pas jetés à la rue ou contraints par la peur d'abandonner leur logement.

Le 15 mars, qui marque la fin de la trêve hivernale et le retour des expulsions, risque cette année d'être dramatique pour un nombre croissant de personnes. Le RESEL appelle à l'organisation de manifestations unitaires le samedi 13 mars pour exiger :

- un moratoire sur les expulsions locatives ;
- le droit à un logement stable, au lieu de la précarisation des locataires ;
- l'encadrement des loyers et des charges, la taxation de la spéculation immobilière pour rendre le logement accessible à tous ;
- la réalisation massive de vrais logements sociaux ;
- l'application de la loi de réquisition ;
- le refus de la marchandisation du logement social et l'abrogation de la loi Boutin.

Au delà de son investissement dans le RESEL, Solidaires a décidé, lors de son Bureau national de février, de mettre en place un groupe de travail sur la question du logement afin d'enrichir et développer notre plate-forme revendicative sur le sujet.

infos solidaires

Une lutte victorieuse

En 2008, 38 travailleurs sans-papiers, sur un effectif de 500 maîtres-chiens dans les gares SNCF du RER D et de la région de St Lazare, se sont mobilisés. Plusieurs mois seront nécessaires pour établir les dossiers de ces travailleurs sous-payés et exploités qui ont eu le courage de sortir de l'ombre. Il aura fallu manifester devant la Préfecture de police pour avoir un rendez-vous et, le 24 juin 2009, occuper le Ministère de l'immigration pour qu'enfin une issue soit proposée. Sous l'égide de celui-ci, Préfecture et direction de la SNCF vont régulariser (par le travail essentiellement) et embaucher 36 des 38 maîtres-chiens. Il faudra encore une grève de la faim de 17 jours en décembre 2009 pour que les deux derniers sans-papiers se voient enfin accorder le précieux document début février 2010.



Photo extraite du film « On bosse ici ! On vit ici ! On reste ici ! » réalisé par un Collectif de cinéastes en soutien aux travailleurs sans-papiers en grève. Ce film, diffusé dans un certain nombre de salles de cinéma, peut être visionné sur le site :

<http://www.collectifdescineastespourlessanspapiers.com>

FSE d'Istanbul

Le 5^e Forum social européen se déroulera à Istanbul début juillet. Malgré leurs limites, les Forums sociaux continuent de jouer un rôle essentiel : ce sont les seuls espaces internationaux qui regroupent un nombre significatif de forces très diverses animées de la volonté de chercher des convergences et si possible des campagnes d'actions communes. Comme pour les précédentes éditions, notre Union syndicale et des organisations membres seront présentes lors de cette initiative, notamment sur certaines thématiques : services publics, femmes, bilan du mouvement alter, conditions de travail, fiscalité, paradis fiscaux... A noter que dans le cadre de la Marche mondiale des femmes 2010, une manifestation sera organisée à Istanbul le 30 juin, veille de l'ouverture officielle du FSE.

Solidaires rétabli dans ses droits

Plusieurs démarches ont été entreprises suite aux récentes décisions du Conseil d'Etat en faveur de notre Union syndicale (cf. Editio du précédent journal). S'agissant du Conseil économique et social, nous avons été reçus, à notre demande, par un conseiller du Cabinet de Fillon. Un projet de loi organique visant à élargir la compétence du CES aux questions environnementales ayant été déposé, notre entrée effective est prévue pour octobre prochain. Le nombre de sièges qui nous sera attribué (1 ou 2) reste tributaire des futures règles sur la composition de cette instance. Après plusieurs relances, Solidaires va enfin être reçu au Ministère du travail suite à la décision du Conseil d'Etat concernant notre éviction du financement public octroyé à toutes les organisations pour la campagne des prud'homales de 2008. Solidaires demandera à bénéficier d'une subvention d'un montant égal à celui qui avait été alors accordé à l'UNSA,

faute de quoi nous demanderons l'exécution de la décision du Conseil d'Etat - ce qui signifierait que l'Etat devrait récupérer auprès des organisations concernées l'ensemble des subventions perçues.

Enquête sociologique

Une enquête a été menée par une équipe de sociologues au sein de notre Union syndicale. Une 1^{re} phase a notamment été réalisée à partir d'un questionnaire diffusé lors de notre dernier Congrès en juin 2008. Une seconde phase, ciblée sur la question du renouvellement militant, a été menée via des entretiens avec de jeunes syndicalistes. Un certain nombre d'éléments, présentés lors du Comité national de janvier, ont été mis en exergue par cette enquête qui sera reprise à travers plusieurs matériels : publication interne à large diffusion, réédition actualisée du livre « Qu'est-ce que Solidaires ? », ouvrage universitaire... Il conviendra d'inscrire ce type d'étude sur la durée afin de pouvoir tirer des enseignements sur l'évolution de Solidaires.

Congrès Solidaires 2011

Le prochain congrès de notre Union syndicale aura lieu du 6 au 10 juin 2011 à Villefranche-sur-Saône. L'accueil sera différent de celui de notre précédent congrès à St Jean de Monts et l'hébergement se fera en hôtel. Cela nécessite, pour l'équipe organisatrice, d'avoir suffisamment en amont les renseignements nécessaires au bon déroulement pratique de ce congrès qui accueillera 450 délégués-es. Une fiche/questionnaire sera envoyée très rapidement aux organisations nationales et aux Solidaires locaux. Le Comité national de janvier a acté définitivement du calendrier préparatoire qui débutera en octobre prochain avec notamment la validation des thèmes de Congrès et la mise en place des groupes de travail.

Expressions solidaires

Journal édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75019 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication : Annick Coupé
N° CPPAP : 1 008 5 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)

Graphisme : Gérard Paris-Clavel,
Anne Desrivières